

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementa							
Date de réception :	Dossier complet le : 30/11/2018	N° d'enregistrement; F09318P0391						
28/11/2018	A THE RESERVE TO SERVE THE RESERVE	1 093101 0391						
A DESTRUCTION OF A SECTION OF A	1. Intitulé du projet	Control of the section of						
Remise en culture de 12,7 hectares de parcelles en friches pour mettre en place des cultures de vignes en secteur AOC, côtes de Provence Sainte-Victoire.								
2. Identification de	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d	des) pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique								
Nom	Prénom							
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale	La commune de PEYNIER							
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	BURLE Christian, en sa qualité de Maire							
RCS / SIRET	Forme juridiq	que						
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet							
N° de catégorie et sous catégorie		l des seuils et critères de la catégorie						
. The calegonic of soos calegonic	Projet soumis à examen au cas par cas.	d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)						
47 - a	Défrichements soumis à autorisation au titr							
	vue de la reconversion des sols, portant sur de plus de 0,5 hectare.	une superficie totale même fragmentée,						
	Défrichement portant sur une superficie to	tale de 15,12 hectares, dont 12,7 hectares						
	sont situés dans le périmètre de demande d	d'autorisation de défrichement.						
	Projet en dessous du seuil des 25 hectares.							
REPRESENTATION	4. Caractéristiques générales du projet							
Doivent être annexées au présent formu	ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.	1 du formulaire						
4.1 Nature du projet, y compris les éven	tuels travaux de démolition							
commune est la lutte contre les incendies. Les 12,7 hectares correspondent principal	mont du massif du Régagnas (versant Nord). ement à des parcelles agricoles abandonnée olonisation par le pin d'Alep). Et quelques bo	es (friches récentes encore ouvertes, ou						

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs sont multiples:

- Intérêt économique: dynamiser ce secteur de la commune, un secteur inclus dans le périmètre de l'appellation AOC Coteaux d'Aix (Vin de la Sainte Victoire). Permettre de conforter des exploitations viticoles, voir permettre l'installation d'un exploitant à temps plein ...
- Intérêt lutte contre les incendies (Dfci): Réalisation d'une coupure agricole, sur le Piémont du massif du Régagnas. Nous noterons: deux habitations principales situées au coeur du projet et le hameau des "Michels", avec son urbanisation diffuse, situé à proximité.
- Un secteur partagé : promeneurs, chasseurs, le retour de l'agriculture peut constituer un outil de communication et pédagogique.
- Un intérêt paysager : lutte contre le friche (la fermeture des milieux), reconstituer une mosaïque de milieux (vignes, bandes enherbées, conservation d'éléments paysagers). Il peut constituer un atout pour la biodiversité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Enlèvement des arbres de plus de 15 cm de diamètre (Arrachage des souches et enlèvement des racines). Le broyage sur place des rémanents sera priivilégié. Broyage de la végétation arbustive.

Travail du sol des parcelles (sous solage, décompactage, ...) Passage de disques ou rotavator.

Conservation d'un certain nombre d'éléments paysagers que sont : les murets (restanques), des alignements d'arbres en bordure de parcelles et de chemins.

Plantation de vignes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Travaux correspondant à l'exploitation de la vigne :travail du sol en surface (privilégier le désherbage mécanique si possible, fertilisation, traitements, récoltes et taille. Pas de travaux lourds.

Enherbement des tournières et d'un inter-rang sur deux si possible. Ces techniques dépendent de la possibilité d'irriguer ou pas.

4.4 A quelle(s) procédure(s) adminis La décision de l'autorité environnem			
Autorisation de défrichement			
A.F. Dissessions of several distance due		22 2221221	
4.5 Dimensions et caractéristiques du p Grand	leurs caractéristiques	on - preciser i	Valeur(s)
Surface du défrichement, objet de la de (Cartelie)	emande et se situant dans le périmètre	e Ddtm	12,73 hectares
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. <u>0</u> 5 ° 6	1'83"81 Lat.43°45'13"45
Commune de PEYNIER	Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b),)	
Jn seul ilôt groupé	22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du		
Lieu dit: Les Pinets	code de l'environnement :		
	Point de départ : Point d'arrivée :	long°_	_'"_ Lat°"_ _'"_ Lat°'"_
	Communes traversées : Commune de PEYNIER, parcelles ca		
	Section AM: 2, 3, 4, 5, 6, 36, 38, 39,	40, 42, 44, 45,	46, 47 et 90.
	oignez à votre demande les ann	exes n° 2 à	6
.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation of environnementale ?	ion d'une installation ou d'un ouvrag u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d	je existant ? 'une évaluat	Oui Non X
4.7.2 Si oul, décrivez sommairement différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été auto	projet et		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	_	X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			Au Nord: Montagne de la Sainte Victoire à 4,7 Km à vol d'oiseaux de la ZICO Au Sud : 11 Km du Massif de la Sainte Baume et 8 Km de la Chaîne de l'Etoile et du Massif du Garlaban.
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incider	ices potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		La Société du Canal de Provence dispose d'une station de pompage au coeur du projet (parcelle AM 89). Elle devra être modernisée afin de permettre l'irrigation en goutte à goutte, de la quinzaine d'hectares de vignes du projet.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	×
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		×	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		×	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-Il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-II concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	×		Quelques passages de produits sanitaires sur la vigne.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Passages d'engins agricoles, (tracteur avec outils, pour travaux courants de la vigne (travail du sol, traitements et vendanges).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	×	Pendant la phase de défrichement : gros engins de broyage, abattage d'arbres : forte intensité). Après, la phase d'exploitation agricole : Oui un peu mais seulement pendant les interventions des tracteurs dans les parcelles (quelques interventions par an).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×	×	Sans doute un peu pendant la phase de défrichement. Après non.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×	
		×	
approuvés	ences du projet ident s ? Non X Si oui, décri		nt-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	ences du projet identif Non X Si oui, décr		elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
			elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
			elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
			elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Sur les questions des risques phytosanitaires : les exploitants professionnels sont tenus de respecter les consignes d'utilisation des produits phytosanitaires (ils sont détenteurs d'une certification pour leur utilisation).

Par rapport aux normes environnementales, beaucoup d'exploitations tendent aujourd'hui à certifier leurs pratiques (AB, Agriculture raisonnée, HVE, ...).

La majorité des terres du projet sont située dans le périmètre d'une AOC sur le vin (AOC Coteaux d'Aix, Sainte Victoire). L'appellation garantie une production de qualité et dans le respect des règles environnementales.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous pensons que le projet envisagé sur ces terres ne nécessite pas d'étude d'impact. Pour les raisons suivantes : il s'agit de remettre en culture d'anciennes terres agricoles (en majorité). Il ne remet pas en cause le maintien des terres en espaces naturels agricoles (pas artificialisation des terres).

Les intérêts pour une remise en culture de ce secteur ne manquent pas:

- Rôle bénéfique contre le risque incendie coupure agricole, zone tampon.
- Alternance de paysages : paysage agraire avec conservation d'éléments paysagers (murets, alignement d'arbres) et des bois.
- Un intérêt économique pour le secteur: maintien d'une agriculture dynamique;

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

8	.1 Annexes obligatoires	21, 10
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Vauillez compléter le tobleau di-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Un document d'informations concernant le projet est joint à ce formulaire. Il explique le contexte et les principaux enjeux du projet. Il détaille précisément les parcelles concernées et leur situation par rapport à l'autorisation de défrichement, au travers de cartes et d'un rapport photos..

9. Engagement et signature

Je ceriffe sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

PEYNIER

le, 06 novembre 2018

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus